

Installateur électricien / Installatrice électricienne Complément en maintenance des équipements techniques

		Electricité	Installateur électricien Installatrice électricienne			CMET
		3	4	5	6	7
Formation générale						
	Religion	2	2	2	2	2
	Education physique	2	2	2	2	2
	Français	4	4	4	4	4
	Formation historique et géographique	2	2	2	2	
	Formation sociale et économique			2	2	2
	Mathématiques	2	2	2	2	2
	Formation scientifique	2	2	2	2	2
	Néerlandais	2	2			
Formation technique et pratique						
	Electricité	2				4
	Dessin technique	2				
	Technologie	2	6			
	Traitement de problèmes techniques			6	6	
	Travaux pratiques électricité	10	10	12	12	6
	Mécanique					4
	Travaux pratiques mécaniques					6
		32	32	34	34	34

Sous réserve de modification : année scolaire 2024-2025.

Stage d'observation obligatoire d'une semaine en 4^e.

Stage d'insertion professionnelle de 3 semaines en 5^e.

Stage d'insertion professionnelle de 4 semaines en 6^e.

Stage de formation au centre de compétences 'La mini-Usine' à Mons en 6^{ème} et 7^{ème}.

Obtention en fin de 6^{ème} année du CE (certificat d'étude de 6^{ème} professionnelle) et du CQ6 (certificat de qualification professionnelle de 6^{ème} année).

La 7^{ème} année est organisée sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves inscrits au 1^{er} septembre.

Stage d'insertion professionnelle 1 jour par semaine de la Toussaint à Pâques et 4 semaines complètes.

Obtention du CESS (certificat d'enseignement secondaire supérieur) et d'un certificat complémentaire en fin de 7^{ème} année.

Le CESS donne accès à l'enseignement supérieur (baccalauréat (graduat), régendat, ...)

L'électricien installateur industriel:



L'**installateur électricien industriel** est un électricien spécialisé dans l'installation, le raccordement, la réparation et l'entretien d'équipements industriels. Il peut donc avoir à travailler dès la conception et la construction du bâtiment, mais aussi dans l'entretien sur le long terme d'équipements existants.

S'il n'y a pas de différence fondamentale dans la pratique avec les secteurs résidentiels et industriels, la réglementation diffère un peu d'un secteur à l'autre.

De même, les installations et les équipements ne sont pas exactement les mêmes. Il est évident que ce dont on a besoin dans une habitation n'est pas

forcément nécessaire dans un bureau, dans l'industrie et inversement.

Le domoticien :

La domotique désigne toutes les utilisations des systèmes automatiques en matière de gestion de l'énergie, de communication, de sécurité et de confort aux bâtiments.

Le **domoticien** installe des systèmes qui rendent les bâtiments intelligents, que ce soient des habitations privées ou des immeubles de bureaux : interphones, alarmes, caméras de surveillance, déclenchement à distance du chauffage, de l'éclairage, de la climatisation, le matériel destiné aux personnes handicapées, l'arrosage automatique du jardin...



Monteur-câbleur :

Le **monteur-câbleur** assemble des pièces suivant les plans dans le respect des règles de l'art. Il définit les séquences des différentes opérations d'assemblage et de câblage. Il monte des canalisations pré-assemblées, des chemins de câbles... C'est la personne qui réalise et câble des tableaux et pupitres de contrôle, qui effectue l'implantation dans les appareils suivant les plans, qui réalise des opérations d'ajustage (traçage, perçage, taraudage...) ainsi que des opérations de connexions électriques (dénudage, sertissage, soudage à l'étain...).

